



MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 05 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 17
VOTANTS : 20

Le **mardi 11 avril 2023**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, Mme PIOT Valérie, M. PETER Jean-Pierre, M. LEPROUST Thierry, Adjoint au Maire

M. BLANCHARD Maurice, M. DELAVAUZ Jean-Claude, Mme MISZCZAK Brigitte, M. WILLART Stéphan, Mme MICHARD Céline, M. NASSAU Frédéric, Mme MICHALOWSKI Sylvie, M. GRANDMAIRE Serge, M. BOULANGER Yvan, Mme BOURGEOIS Bénédicte, M. PEROCHEAU Sébastien, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme GAPPINI Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert
M. PAILLER Hervé pouvoir à M. BOULANGER Yvan
Mme BIRON Nolwenn pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DUTARTRE Sonia
Mme FOULON Patricia
M. NYSSSEN Alrick

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

M. WILLART Stéphan a été élu secrétaire de séance.

N° 1614 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023 :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 077-217703933-20230411-1614-DE

Berger
Levrault

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-4,
VU l'avis de la Commission des Finances du 23/03/2023 sur les propositions de dépenses et de recettes,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote du Budget Primitif Eau et Assainissement 2023 chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrées : **213 014.12 €**

Fonctionnement -DEPENSES

Chapitres	
011 – Charges à caractère général	76 008.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	19 170.02 €
042 – Op° d'ordre de transfert section à section	55 988.49 €
66 – Charges financières	3 073.17 €
67 – Charges exceptionnelles	58 774.44
TOTAL	213 014.12 €

Fonctionnement -RECETTES

Chapitres	
002 – Résultat de fonctionnement reporté	60 093.28 €
041 – Op° d'ordre de transfert section à section	15 259.56 €
70 – Vente produits fabriqués, prestat° services	125 000.00 €
74 – Subventions d'exploitation	6 395.98 €
77 – Produits exceptionnels	6 265.30 €
TOTAL	213 014.12 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes équilibrées : **119 777.64 €**

Investissement -DEPENSES

Chapitres	
040 – Op° d'ordre transfert ente sections	15 259.56 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	17 304.86 €
21 – Immobilisations corporelles	87 213.22 €
TOTAL	119 777.64 €

Investissement -RECETTES

Chapitres	
001 – solde d'exécution section investiss. reporté	33 011.59 €
021 – Virement à la section d'exploitation	19 170.02 €
040 – Op° d'ordre transfert entre sections	55 988.49 €
21 – Immobilisations corporelles	11 607.54 €
TOTAL	119 777.64 €

APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif eau et assainissement 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme ci-dessus :

Fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme,

Le Maire.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture,

Le

Publié le

